

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 8 juin 2022**

Date de la convocation : 2 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme FLEURY Laurence, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusées :

Mme Catherine PROU, de *La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU
 M. Gérard LOUBENS, de *Legé*, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET
 M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul – Saint-Même*
 Mme Sylvie PLATEL, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Christian GAUTHIER à 19 h 05, de Mmes PELTIER Laëtitia et REMOND Marie-Noëlle à 19 h 07 après accord de modification de l'ordre du jour, et de M. Alban SAUVAGET à 19 h 45 après la délibération 20220608-043-1.7.2

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Marie BRUNETEAU

OBJET : DECHETTERIES : FIXATION DES TARIFS D'ACCES AUX PROFESSIONNELS

Vu la délibération n°20200226-045-7.1.6 fixant le tarif d'accès des déchetteries communautaires aux professionnels et les modalités de dépôts ci-dessous définies

- **Dépôts gratuits** : cartons, métaux, filières R.E.P. (*sous réserve déchets déposés conformes au cahier des charges des filières*)
- **Dépôts refusés** : Déchets Dangereux (D.D.M., D.D.S, Huiles...), amiante
- **Dépôts payants** : tout-venant, déchets verts, gravats, bois, placoplâtre et plastiques rigides

Considérant la nécessité de fixer les tarifs applicables en 2022 en attendant la mise en place des portiques d'accès,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- A l'unanimité des membres présents ou représentés,

1. FIXE les tarifs 2022 comme suit :

| Désignation | Prix TTC au m ³ |
|--------------------|----------------------------|
| Tout-venant | 33,00 € |
| Bois | 17,00 € |
| Déchets verts | 17,00 € |
| Gravats | 28,00 € |
| Placoplâtre | 28,00 € * |
| Plastiques rigides | 11,00 € * |

*** Hors frais de structure, nouvelle filière**

- A l'unanimité des membres présents ou représentés moins UNE Abstention (L. PELTIER),

2. DIT que la limitation des apports par semaine est fixée à 2m³ par entreprise conformément au règlement intérieur,

3. AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220613-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2022

Publication le : 13-06-2022

Le Président,
Laurent ROBIN

